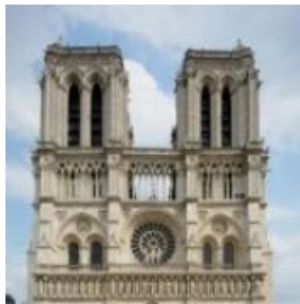


La Fondation Notre Dame prêche l'investissement éthique

05.06.18



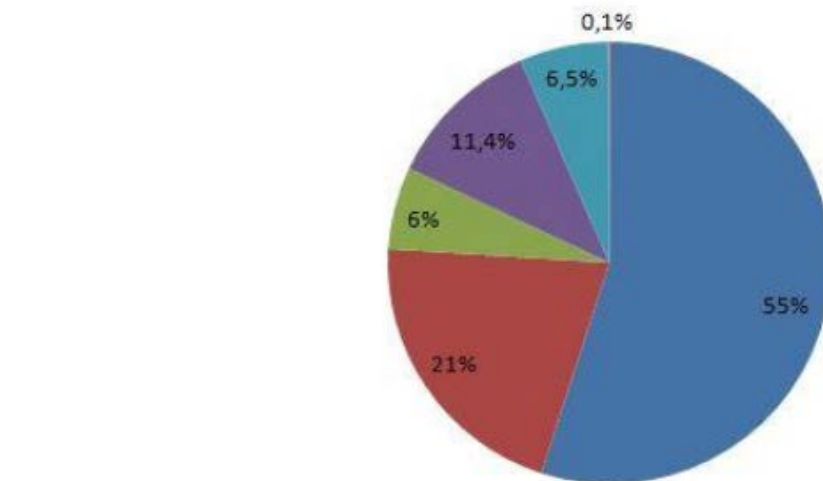
Pour formaliser les principes religieux auxquels est soumise la gestion de ses 43 millions d'euros d'encours, la Fondation Notre Dame a choisi début 2018 d'adopter une charte éthique. Soucieuse du sens donné aux placements financiers, elle organise par ailleurs des séminaires sur l'investissement responsable, et a récemment lancé la SICAV Porteurs d'Espérance, solution d'investissement conforme à la pensée de l'Eglise. Plusieurs financiers bien connus et bénévoles l'aident aussi dans ses choix de placements.

La Fondation Notre Dame, reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1992, abrite aujourd'hui quelque 38 fondations de nature collectrice, privée ou patrimoniale. Son objectif : encourager et développer des projets d'entraide, d'éducation, et de culture chrétienne, notamment à travers son programme Entraide & Éducation.

Les encours de la fondation s'élèvent à 43 millions d'euros, dont 24 millions d'euros placés prudemment sur des comptes sur livrets. "L'importance des comptes sur livret se comprend par le rôle des fondations collectrices qui ont vocation à soutenir dans un délai court des projets (Fondations Entraide, Bernardins, KTO ...)", explique son délégué général Christophe-Charles Rousselot.

Par ailleurs, 9 millions d'euros sont investis en obligations. "Traditionnellement nous étions plutôt investis dans des obligations d'entreprises de bonne notation. Mais depuis trois ans, un certain nombre de nos fondateurs privés - notamment issus du monde de la finance - ont moins d'aversion au risque que leurs aînés. Cela a naturellement mené à une nette progression de notre portefeuille actions, lequel est passé de 2,5 millions en 2016 à 4,9 millions en 2017", souligne Christophe-Charles Rousselot, ajoutant s'être détourné de la dette souveraine en raison de son rendement insuffisant.

Portefeuille de la Fondation Notre Dame (43 millions d'euros d'encours)



La majorité des OPCVM, qui comptent pour 2,5 millions d'euros de l'allocation, ont été souscrits chez Oddo BHF en raison d'un lien historique de la famille Oddo à la Fondation Notre Dame, par le biais d'une fondation privée abritée. "En ce qui concerne les flux, nous travaillons beaucoup avec la Société Générale et le Crédit Mutuel", précise Christophe-Charles Rousselot. Le reliquat du portefeuille est constitué de contrats d'assurance-vie, comptant pour 2,8 millions d'euros et de parts de SCPI, pour 393 000 euros.

Une forte expertise interne

Pour trouver les bons papiers et la meilleure allocation possible, la fondation n'a pas fait appel à un cabinet de conseil mais s'appuie sur un comité financier, composé du délégué général et du trésorier, accompagnés de trois bénévoles "issus du monde de la finance et disposant d'un très bon niveau d'expertise", souligne le responsable. Parmi eux, figurent par exemple un ex-responsable des risques au Crédit du Nord, ou encore un ancien cadre-dirigeant de Cetelem. "Ces personnes ont une belle carrière derrière eux et ne cherchent aucune reconnaissance sociale, apprécie Christophe-Charles Rousselot. Elles osent mettre les mains dans le cambouis".

En interne, la fondation peut aussi s'appuyer sur son trésorier, Antoine de Salins, lui aussi bénévole et administrateur. Toujours en activité, il travaille aujourd'hui pour le cabinet de transition énergétique I Care & Consult, mais a aussi contribué au développement de l'investissement responsable dans la gestion en tant qu'ancien membre du directoire du Fonds de réserve pour les retraites (FRR), avant de diriger les gestions de Groupama AM. C'est d'ailleurs avec son prédécesseur, Didier Alix, que Christophe-Charles Rousselot a créé il y a six ans le comité financier, permettant un "développement cohérent de la Fondation Notre Dame".

Au sein du comité financier, la fondation peut en outre compter sur les conseils d'un membre du pôle de trésorerie du diocèse de Paris. "Leur travail consiste à aller chercher des informations de toutes parts, ce qui nous permet de vivre très librement, hors de toute attache de sociétés de gestion", indique le délégué général.

Le comité financier, présidé par le trésorier, supervise la politique de placements de la fondation Notre Dame. "Je siége au comité financier, précise Christophe-Charles Rousselot, mais ce sont les conseillers qui établissent des propositions, lesquelles sont arbitrées par le comité financier". Ce dernier rend ensuite compte de sa gestion au conseil d'administration, dont les réunions sont trimestrielles, et qui élit un Bureau se réunissant cinq fois par an. "Lorsque cela est nécessaire, le trésorier peut parfaitement faire porter à l'ordre du jour d'un Bureau les points financiers importants qui demandent à être soumis".

Auparavant, les choix d'investissement étaient arbitrés par le délégué général et la secrétaire générale, consultant le vice-président en cas de montants importants. "Il n'était plus viable de procéder de façon non collégiale, sur la base de conseils avisés, mais insuffisamment croisés", note le responsable.

Certaines fondations privées ont par ailleurs tenté d'imposer leurs modalités de gestion de leur dotation. "Nous avons trouvé un *modus operandi* permettant à certaines fondations privées qui le souhaitent de nous remettre une liste de valeurs sur lesquelles elles souhaiteraient investir dans le cadre de leur dotation. *In fine*, c'est cependant le comité financier qui sélectionne les valeurs éligibles", explique le délégué.



Les membres du comité financier de la fondation : Antoine de Salins, trésorier de la Fondation Notre Dame ; Christophe-Charles Rousselot, délégué général de la Fondation Notre Dame ; Philippe Richard, membre du comité financier de l'association diocésaine de Paris ; Xavier de Benoist, conseiller financier bénévole ; Philippe Vuatrin, conseiller financier bénévole

Mais les habitudes de ce comité, qui se réunit actuellement tous les deux mois, pourraient bientôt être amenées à évoluer. “Les points évoqués sont trop nombreux et demandent à nos conseillers bénévoles une charge de travail trop importante en termes de préparation. Avec le trésorier, nous travaillons donc en ce moment à une réduction de la durée des réunions”, explique le directeur. Certaines questions devraient ainsi être sorties du comité financier pour être traitées directement entre le trésorier avec les conseillers bénévoles.

Porteurs d’espérance

L’un des travaux les plus notables menés par le comité financier l’an dernier a été la création d’une charte éthique, adoptée par le conseil d’administration au début de l’année 2018. Jusqu’à présent, les valeurs financières des secteurs de l’armement, de la santé ou du jeu étaient exclues des investissements de la fondation, selon les traditions de l’Eglise de Paris. Il n’y avait cependant aucun document formalisant ces principes. “L’association diocésaine de Paris vient d’adopter une charte similaire pour que nos principes soient cohérents”, se félicite Christophe-Charles Rousselot.

A l’impulsion de cette charte : la mise en place du fonds de partage Porteurs d’Espérance, agréé par l’AMF au premier trimestre 2018, et dont la gestion a été confiée à Meeschaert, au terme d’un appel d’offres. “Au terme de la procédure, nous avons choisi Meeschaert pour deux raisons principales : il s’agit d’une équipe ramassée et soudée, qui a en outre une bonne vision de ce que nous lui demandons puisqu’elle a travaillé sur plusieurs fonds de même type”, justifie le délégué général.

Une politique de vote est prévue par Meeschaert, avec l’appui de Proxinvest. Car dans le cadre de sa démarche de fonds éthique, la fondation ne souhaite pas s’arrêter à de l’exclusion pure comme le font nombre de fondations religieuses. Elle peut toutefois y être amenée selon les circonstances “Lors du premier comité de la SICAV, nous avons exclu une valeur, qui faisait partie d’une shortlist proposée par le gérant en raison de rumeurs de corruption assez fortes dans la gouvernance de l’entreprise”, illustre Christophe-Charles Rousselot.

A l’actif du fonds Porteurs d’Espérance, 11,5 millions d’euros (investis pour 30% en actions et le solde en produits de taux), que le délégué général pense voir atteindre la barre des 15 millions d’ici le début de l’automne, et des 20 millions d’euros d’ici deux ans. “Notre objectif n’est pas de constituer le placement de l’Eglise en France, rappelle cependant le directeur. Meeschaert n’a pas de démarche proactive vers les diocèses, mais plutôt vers les congrégations religieuses, souvent détentrices de nombreux capitaux, mais pas toujours placés de façon idoine selon la pensée sociale de l’Eglise”.

Des valeurs à partager

Pour en assurer une gestion la plus conforme possible à son ambition, la fondation a mis sur pied une société anonyme destinée à porter la SICAV, laquelle admet pour président du conseil d'administration Antoine de Salins. En cas de désaccord avec Meeschaert, la fondation est donc libre de confier la gestion du produit à un autre délégataire. Un comité de pilotage est également créé, tandis qu'un comité éthique est actuellement en cours de constitution et sera installé par l'archevêque de Paris au mois de septembre. "Composé d'une dizaine de personnes, il se réunira pendant une journée au moins une fois par an pour faire vivre la charte éthique", prévoit Christophe-Charles Rousselot.

Sur le même sujet

Cultiver son esprit comme on cultive la terre

Si la fondation est aujourd'hui séduite par l'investissement responsable, elle tient aussi à partager son savoir-faire auprès de ses donateurs. "Nous organisons depuis trois ans des séminaires sur l'investissement éthique", exprime le directeur. Parmi les invités, des grands donateurs, des fondateurs, mais aussi des banquiers, et notaires intéressés par le sujet. "Nous nous sommes rendu compte après la première édition de l'intérêt énorme qu'il y avait pour ce sujet", retrace le dirigeant. C'est d'ailleurs ce qui a été à l'origine du passage de la théorie à la pratique, avec la création de la SICAV Porteurs d'espérance. Elle a nécessité un travail d'un an et demi sur le cahier des charges...uniquement en interne.

Aurore Barlier